

Annexe à l'Aide-Mémoire sur l'organisation des relations  
intellectuelles franco-hongroises.

En ce qui concerne l'érection d'une chaire de langue hongroise à Paris, le ministère de l'Instruction publique de Hongrie se permet de soumettre les suggestions ci-dessous. Ces suggestions lui ont été inspirées par les consultations qu'il a eues avec les différentes personnalités compétentes de l'université de Budapest.

1.-o / Une chaire de langue hongroise serait créée auprès de l'Ecole Nationale des langues orientales vivantes, Paris rue de Lille, 2.

Cette chaire comporterait

Un professeur, citoyen français, remplissant les conditions universitaires voulues et susceptibles de satisfaire à tous points aux légitimes exigences des autorités françaises.

Le Ministère de l'Instruction publique de Hongrie ne se dissimule pas les difficultés que pourra entraîner le choix de la personne à désigner en vue de ce poste. Cependant, il se permet de proposer, que la situation, de recourir éventuellement aux moyens provisoires qui ont été déjà plusieurs fois appliqués, notamment dans le cas de la chaire tchèque. Les autorités françaises pourraient ainsi désigner provisoirement un jeune universitaire français connaissant le hongrois, ayant l'éducation linguistique voulue et qui se verrait envoyé en mission auprès de l'université de Budapest, où il acquerrait les compléments de qualification nécessaires. Il va de soi que le ministère de l'Instruction publique de Hongrie se réserverait le droit de donner son agrément à ce choix.

Ultérieurement les autorités françaises décideraient

de la titularisation du professeur délégué ou éventuellement de son remplacement par une autre personnalité jugée plus adéquate. Le ministère de l'Instruction Publique de Hongrie désirerait que le principe de la création de la chaire fût séparé de toutes considérations de personnes. Ces considérations ne devraient intervenir que plus tard dans le choix du candidat.

2./ Le Ministère de l'Instruction Publique de Hongrie désirerait voir cette chaire créée dans le plus court délai possible et, si aucun obstacle ne s'y oppose, dès l'année scolaire 1925-26. Il est fondé à formuler ce désir par des considérations d'opportunité. Le travail de relèvement financier entrepris en Hongrie sous les auspices de la société des nations va faire prendre au budget une forme définitive. Il s'agit donc de savoir au plus tôt quelles pourront être les dépenses à inscrire pour les années à venir.

3./ Dans le cas où le Gouvernement français consentirait, d'accord avec le Gouvernement hongrois à créer la chaire en question, le Gouvernement hongrois détacherait auprès de l'Ecole Nationale des Langues Orientales vivantes, un lecteur, qu'il compte renouveler tous les deux ou trois ans et dont le choix se ferait en accord avec l'occupant de la chaire de langue hongroise.

4./ Le Ministère de l'Instruction Publique de Hongrie, en dépit des difficultés financières contre lesquelles il doit lutter est disposé à participer aux frais nécessités par cette chaire et ce lectorat de langue hongroise. Un accord spécial devra déterminer les modalités et les conditions de cette participation. D'ores et déjà, le Ministère de l'Instruction Publique de Hongrie est prêt à fournir toutes les garanties nécessaires pour apaiser les inquiétudes légitimes que pourraient concevoir

les autorités françaises quant à l'accomplissement ultérieur des engagements à prendre.

Le Ministère de l'Instruction Publique de Hongrie se permet de rappeler pour terminer qu'il a consenti pour sa part de la manière la plus large à l'expansion du français en Hongrie. En l'an dernier, il a participé à frais communs à l'entretien de 3 professeurs français, délégués auprès de lycées hongrois. Le mémorandum ci-dessus a pour but d'exposer les mesures générales que le Gouvernement hongrois compte prendre pour intensifier cette expansion. Il se croit en droit d'attendre de la part des autorités françaises une compréhension non moins ouverte et un accueil non moins large. C'est dans cet espoir qu'il se permet d'insister sur l'intérêt essentiel qu'il porte à la fondation d'une chaire de langue hongroise dans le délai le plus court.

.....